

N° 4670³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROPOSITION DE LOI

**modifiant les articles 17 et 19 de la loi du 29 juin 1989
portant réforme du régime des cabarets**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE**

(8.2.2001)

Monsieur le Premier Ministre,

Au cours de sa réunion du 31 janvier 2001, la Commission des Finances et du Budget a commencé l'examen de la proposition de loi sous rubrique.

La commission a cependant constaté qu'aucune chambre professionnelle n'a encore été saisie pour avis. La commission vous demande dès lors de bien vouloir saisir les chambres professionnelles compétentes du texte reproduit en annexe. La commission estime que la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Chambre des Employés privés et la Chambre de Travail pourraient être utilement saisies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Jean SPAUTZ

